

Halte à la spirale de violence dans nos écoles

Brigitte Favre (UDC)

Le Département de la formation, de la culture et des sports (DFCS) a communiqué récemment les résultats d'un questionnaire transmis aux enseignant-e-s jurassien-ne-s. Pendant les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023, à l'école obligatoire, 217 personnes ont rapporté des cas de violence sur les 360 enseignants qui ont participé à l'enquête, soit 60%. Les enseignants relèvent une augmentation des cas où l'enfant ne sait pas gérer sa frustration et réagit violemment envers l'autorité qui lui fait face. Les catégories mentionnées vont des dommages matériels aux violences physiques, en passant par le vol, les menaces, les intimidations et les insultes.

Le rapport du Conseil fédéral, « Jeunes et violences », établi le 13 mai 2015, évoque que « le rôle des cantons en matière de prévention de la violence est essentiel. Ce sont eux qui fixent les conditions cadres, édictent des directives, mettent en œuvre des mesures et des programmes ou soutiennent les mesures prises par les villes et les communes ». [1] Les cantons jouent un rôle central dans le domaine de l'école car ils peuvent réglementer la prévention de la violence dans leur législation scolaire.

Les mesures de prévention de la violence dans le cadre scolaire s'opèrent à différents niveaux (établissement, classe, environnement scolaire) et s'adressent à différents publics cibles (directions d'école, enseignants, élèves, parents). Le concept global de prévention de la violence à l'école, développé par l'organisme privé *Schweizerisches Institut für Gewaltprävention (SIG)* propose une analyse de la situation de l'école débouchant sur le choix de thèmes et de programmes adaptés aux besoins. Une évaluation réalisée par la Haute école bernoise de travail social conclut que le concept satisfait à la plupart des normes attendues dans ce domaine. Plusieurs écoles dans plusieurs cantons suivent ce concept avec grand succès. Il implique les élèves dès la première année d'école, mais également les parents et les enseignants et leur fournit des outils pour améliorer le climat dans la classe et dans toute l'école ainsi que pour pouvoir gérer les conflits dès leur début.[2]

Une ou un professionnel du domaine, responsable de la région et engagé par le SIG, travaille par exemple tous les deux ans avec une classe, en incluant les parents des élèves et les différents enseignants au processus jusqu'à la fin de leur scolarité obligatoire. D'une façon ludique et simple, les personnes impliquées apprennent à mieux former une équipe, résoudre les conflits, respecter les limites de chacune et chacun et solutionner des situations délicates.

Nous demandons au Gouvernement :

- 1. La mise en place d'un concept global de prévention de la violence à l'école, à l'exemple de celui du SIG, dans les écoles obligatoires du canton du Jura. Le concept intègre tous les acteurs (directions d'école, enseignants, élèves, parents) et est appliqué à tous les niveaux d'âges des élèves.**
- 2. L'ancrage de l'obligation de l'intégration d'un tel concept dans la loi sur l'école obligatoire de la République et Canton du Jura.**

[1] <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/politique-sociale/kinder-und-jugendfragen/jugendschutz/nationales-programm-jugend-und-gewalt-2011--20152.html>

[2] <https://www.sig-online.ch/praevention>

Brigitte Favre (UDC)

Co-signataires

- Francine Stettler (UDC)
- Yves Gigon (UDC)
- Didier Spies (UDC)
- Romain Schaer (UDC)
- Irmin Rais (UDC)
- Alain Koller (UDC)

Intervention déposée officiellement le 06 septembre 2023